



Délibérations du Conseil municipal du 20 mars 2024
Transmises au contrôle de légalité le 21 mars 2024
Affichées sur le site internet et au panneau d'affichage le 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Michaël KAPSTEIN, le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Michaël KAPSTEIN, Adrien VANDIJK, Nathalie DUMAS, Arnaud LAURENT, Vincent LONTRADE, Sonia POSTIC, Pascal ROUX.

Absents excusés : Aurélie REMENIERAS donne pouvoir à Vincent LONTRADE, Jérôme DAUGE donne pouvoir à Michaël KAPSTEIN, Jean-Pierre BOYER donne pouvoir à Nathalie DUMAS, Thibaut GRIMAND donne pouvoir à Arnaud LAURENT ;

Monsieur Vincent LONTRADE a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024 – 4.1 : ZAENR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

La commune de CHAMPNETERY souhaite participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique tant nationaux que régionaux et inscrire certains projets de développement d'énergies renouvelables dans la dynamique de son territoire.

M. le Maire expose la possibilité offerte par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Il est rappelé que les ZAEnR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable et après concertation du public selon des modalités qui sont laissées libres.

M. le Maire évoque le contexte en matière d'EnR sur la commune : potentiel identifié en lien avec l'élaboration d'un PLU, études déjà menées dans le cadre de polémiques éoliennes, devoir des élus de se projeter dans la protection des ressources naturelles en se tournant vers des énergies renouvelables, dès lors qu'elles ne vont pas à l'encontre de la préservation des paysages et de la qualité de vie des habitants.

M. le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de concertation mises en place : réunion publique organisée le 30 novembre 2023 et mise à disposition d'un registre en mairie du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024.

M. le Maire présente le bilan de cette concertation : l'avis des habitants suit la proposition des élus qui est de se positionner en faveur des énergies renouvelables dès lors que c'est possible sans nuire à la qualité de vie des habitants, que les projets ont une surface raisonnable, que les paysages sont préservés.

À l'issue de la concertation, il est proposé au conseil municipal de définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables suivantes :

(dans le tableau joint en annexe)

- ZAEnR Solaire Photovoltaïque

Voir la liste ci-après annexée qui reprend les parcelles pour les toitures, sol et bâtiments agricoles.

La commune souhaite que l'agrivoltaïsme soit limité et encadré.

- ZAEnR Biogaz / Biométhane

Pour des projets d'implantation d'une unité de production bio-gaz (méthanisation) :

Aucun secteur n'a été retenu, chaque dossier devra faire l'objet d'une étude au cas par cas,

- ZAEnR Eolien

Pour des projets éoliens : aucun secteur n'est éligible à Champnétery. La protection des milans royaux et les cercles de réciprocité des habitations empêchent toute installation.

- ZAE nR Géothermie / Hydro-électricité / Bois-énergie, ...

Aucun secteur n'a été retenu, chaque dossier devra faire l'objet d'une étude au cas par cas,

Ces zones d'accélération seront arrêtées conformément à la procédure fixée à l'article L. 141-5-3 du Code de l'Énergie. Une transmission sera effectuée au référent préfectoral unique, à l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) proposées et reprises dans le tableau et les plans joints ;

- charge M le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la communauté de communes de Noblat.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

ANNEXES :

N° de parcelle	Type de site	Lieu-dit	Superficie m ²
A 887	Toiture Habitation	Laveyrat	265
A 26	Toiture Habitation	Laveyrat	263
A 348	Toiture Habitation	Laveyrat	366
A 885	Toiture Artisanale	Laveyrat	897
A 207	Toiture Agricole	Neuvialle	612
A 208	Toiture Agricole	Neuvialle	1536
A 209	Toiture Agricole	Neuvialle	2451
A 493	Toiture Agricole	La Roche	923
A 496	Toiture Habitation	La Roche	300
A 525	Toiture Agricole	La Roche	847
A 526 527	Toiture Agricole	La Roche	826
A 801	Toiture Agricole	Les Ganettes	157
A 547	Toiture Habitation	Les Ganettes	364
A 548	Toiture Agricole	Les Ganettes	233
B 486	Sol	Grosland	1009
B 333	Toiture Habitation	Rieux-Peyroux	551
B 451	Toiture Agricole	Rieux-Peyroux	293
B 457	Toiture Artisanale	Rieux-Peyroux	301
E 86	Toiture Agricole	Perth	3943
E 53	Toiture Agricole	Macrochet	631
E 40	Toiture Agricole	Macrochet	900
B 373	Toiture Agricole	Le Montaud	357
B 387	Toiture Agricole	Le Montaud	745
B 389	Toiture Agricole	Le Montaud	1050
C 301	Toiture Agricole	La Joubertie	593
B 276	Sol	Bagnard	4793
B 276	Toiture Agricole	Bagnard	1834
B 260	Toiture Agricole	Bagnard	484
E 18	Toiture Agricole	Le Mazet	1660
E 14 16 17	Toiture Agricole	Le Mazet	2539
C 746	Toiture Agricole	Les Grands Champs	1039
C 745 770 771	Toiture Agricole	Les Grands Champs	2075
C 659	Toiture Agricole	Les Champs	1115
C 673	Toiture Agricole	Les Champs	1409
C 564	Toiture Agricole	Cazat	465
C 557	Toiture Agricole	Cazat	6345
D 560	Toiture Agricole	Le Mas Gilard	1562

D 551 549	Toiture Agricole	Le Mas Gilard	429
D 555	Toiture Agricole	Le Mas Gilard	977
C 601 602	Toiture Agricole	Pelouneix	820
C 590	Toiture Agricole	Pelouneix	1650
C 613	Toiture Agricole	Petit Pelouneix	223
C 967	Toiture Agricole	La Roussellerie	548
C 966	Toiture Agricole	La Roussellerie	570
C 518	Toiture Agricole	La Roussellerie	532
C 962	Toiture Agricole	La Roussellerie	782
C 965	Toiture Agricole	La Roussellerie	500
C 511	Toiture Agricole	La Roussellerie	1680
C 506	Toiture Agricole	La Roussellerie	1096
C 372	Toiture Agricole	Virolle	2550
C 371 853	Toiture Agricole	Virolle	1414
C 365 362	Toiture Agricole	Virolle	3239
C 99	Toiture Agricole	Lourtaud	2839
C 104	Toiture Habitation	Lourtaud	83
D 376	Toiture Agricole	La Ribière Couly	1513
C 934 936	Toiture Agricole	Le Treuil	3057
C 935	Toiture Agricole	Le Treuil	1296
C 941	Toiture Agricole	Le Treuil	591
C 942	Toiture Habitation	Le Treuil	182
AB 54 55	Toiture Publique	Le Bourg	1242
AB 21	Toiture Habitation	Le Bourg	321
AB 9	Toiture Publique	Le Bourg	365
AB 22	Toiture Habitation	Le Bourg	497
AB 121	Sol	Le Bourg	159
AB 15	Toiture Publique	Le Bourg	314
AB 213	Sol	Le Bourg	791
AB 2	Toiture Artisanale	Le Bourg	578
AB 184 189	Toiture Artisanale	Le Bourg	436
A 737	Toiture Artisanale	Le Bourg	1454
AB 197	Sol	Le Bourg	44
AB 192	Sol	Le Bourg	65
A 95	Toiture Agricole	Les Clauds	870
A 743 101	Toiture Agricole	Les Clauds	994
D 595	Toiture Artisanale	Le Mas des Landes	4025
D 647	Sol	Étivaud	10367
D 266 268	Toiture Agricole	Vaud	930
D 281	Toiture Agricole	Vaud	2379
D 528	Toiture Agricole	Le Mas Rouveix	608
C 511-C506-C518-C965-C966-C967	Toiture Agricole et sol ombrières	La Roussellerie	201
C 511-C506-C518-C965-C966-C967	Toiture Agricole et sol ombrières	La Roussellerie	585
C 511-C506-C518-C965-C966-C967	Toiture Agricole et sol ombrières	La Roussellerie	494
C 511-C506-C518-C965-C966-C967	Toiture Agricole et sol ombrières	La Roussellerie	1140
C 511-C506-C518-C965-C966-C967	Toiture Agricole et sol ombrières	La Roussellerie	2000
C 511-C506-C518-C965-C966-C967	Toiture Agricole et sol ombrières	La Roussellerie	1000
A593	Toiture agricole	Le Chatenet	661
A593	Toiture agricole	Le Chatenet	351
E53	Toiture agricole	Macrochet	541
E40-E41	Toiture agricole	Macrochet	846
Total			10 6562

DELIBERATION N°2024 – 4.2 : Travaux de la bibliothèque : choix de l'entreprise lot 2 (charpente-couverture-ossature bois-zinguerie)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le travail de l'architecte et les analyses des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité des votants le lot n°2 Charpente – couverture – ossature bois - zinguerie à l'entreprise :

Entreprise LASSENE ET FILS domiciliée 20 Rue de Beaufort – 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT pour un montant de travaux de 20 712€ HT.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2024 – 4.3 : Travaux de la bibliothèque : choix de l'entreprise lot 3 (Menuiseries extérieures)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le travail de l'architecte et les analyses des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité des votants le lot n°3 Menuiseries extérieures à l'entreprise :

SARL CM Couverture Charpente domiciliée 72 Route de Saint Léonard – 87460 BUJALEUF pour un montant de travaux de 20 849.41€ HT.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2024 – 4.4 : Travaux de la bibliothèque : choix de l'entreprise lot 6 (électricité - chauffage)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le travail de l'architecte et les analyses des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité des votants le lot n°6 Electricité-chauffage à l'entreprise :

GA ELEC domiciliée Laugère – 87400 CHAMPNETERY pour un montant de travaux de 14 427.44€ HT.

Monsieur Pascal ROUX, intéressé, ne prend pas part au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2024 – 4.5 : Travaux de la bibliothèque : choix de l'entreprise lot 9 (Peintures)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le travail de l'architecte et les analyses des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité des votants le lot n°9 Peintures à l'entreprise :

Prestation Multi-services domiciliée 13 Eycouveaux – 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT pour un montant de travaux de 8 395.37€ HT.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2024 – 4.6 : Extension de la salle polyvalente : validation des plans de l'architecte

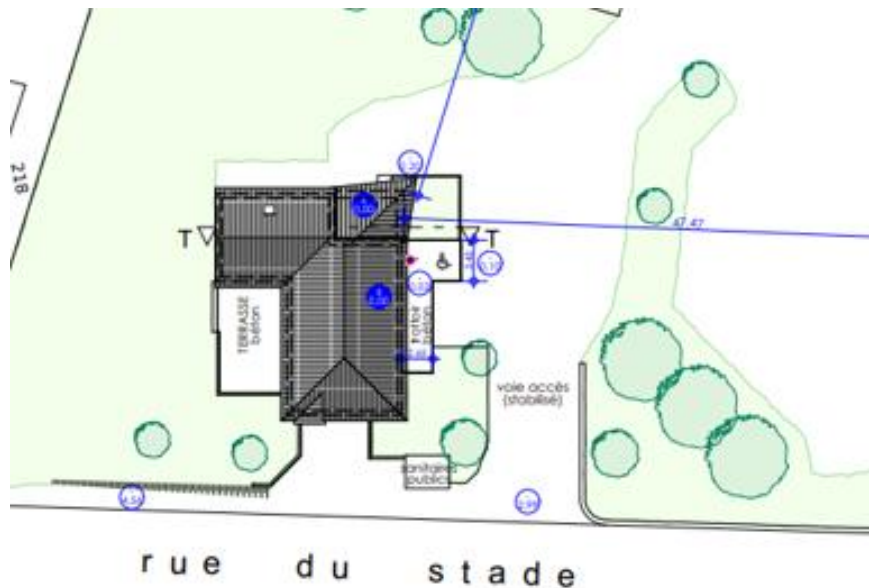
Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans réalisés par l'architecte dans le cadre du dépôt de permis de construire de l'extension de la salle polyvalente.

Ces plans tiennent compte des observations formulées par les membres de la commission ouverte.

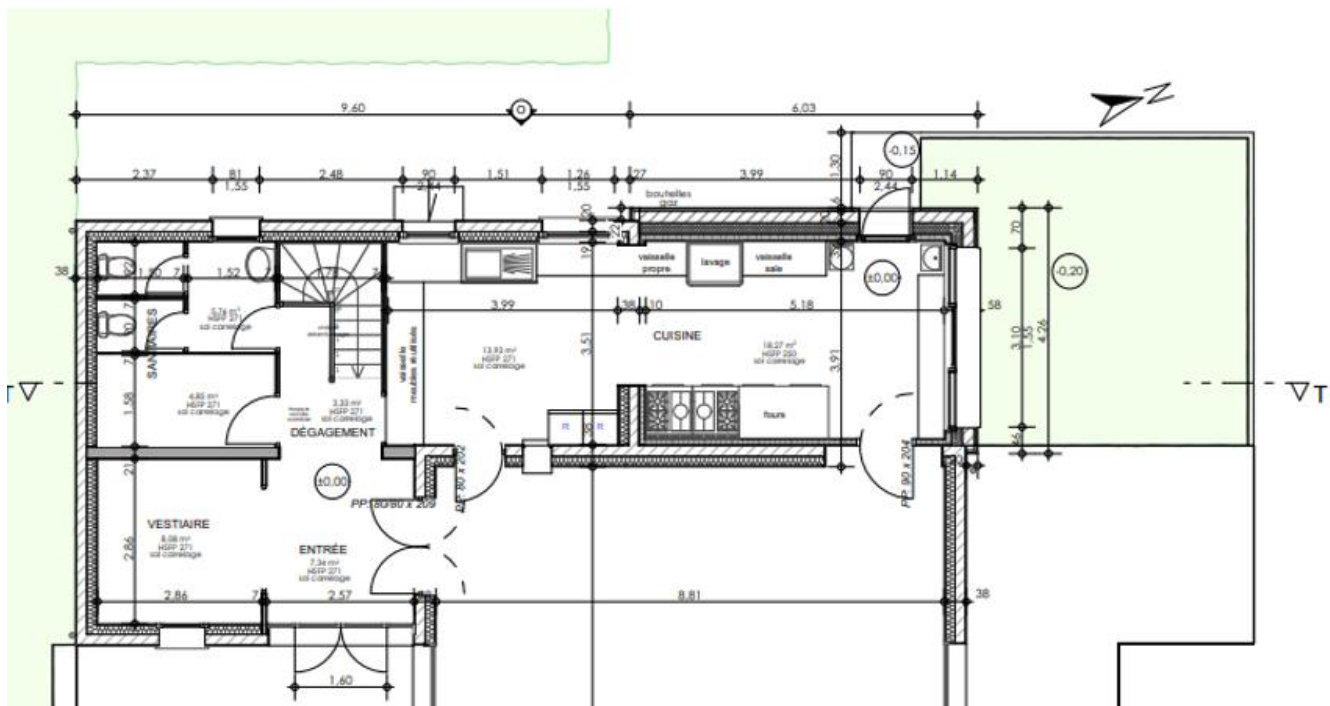
Il précise que les panneaux photovoltaïques seront posés sur la toiture exposée au sud (côté terrasse) et que la baie vitrée fixe en simple vitrage sera également remplacée.

Le chauffe-eau sera remonté dans l'espace sanitaire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0



PROJET



DELIBERATION N°2024 – 4.7 : Installation photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'Etivaud : validation du bail emphytéotique

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par la société Orion et qui a fait l'objet d'une présentation lors d'une précédente séance de conseil municipal. Il précise qu'une réunion publique a eu lieu, qu'elle a rassemblé quelques habitants du village concernés. Les autres ont tous été contactés et des échanges ont pu avoir lieu. Aucune opposition ne s'est manifestée sur ce projet qui ne soulève pas d'inquiétude particulière.

Le bail a été envoyé aux élus pour lecture. Il concerne les conditions et la durée d'occupation du terrain appartenant à la commune.

Après avoir pris connaissance de la proposition de bail emphytéotique, le conseil à la majorité des voix :

- Valide le bail,
- Demande une précision quant à la possibilité qui avait été émise lors d'une précédente rencontre avec l'entreprise d'un financement participatif des habitants et quelle forme prendrait un tel engagement*,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le bail et tout document relatif à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 1 (Arnaud LAURENT)

**Réponse a été donnée de l'entreprise le 25/03/2024 qui confirme que cette information ne figure pas dans le bail car le financement participatif n'est pas lié au document contractuel et juridique du bail mais fera l'objet, le cas échéant d'un document séparé.*

DELIBERATION N°2024 – 4.8 : Service technique : remplacement de la tronçonneuse

Monsieur le Maire laisse la parole à Adrien VANDIJK qui présente les devis des entreprises LIMAGRI-MOREAU et MOULIN JEUNE suite à la panne de la tronçonneuse du service technique.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise LIMAGRI MOREAU pour le modèle Stihl pour un montant de 1 020 € HT.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0